



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal de Bizanet du
mercredi 05 mai 2021 à 18 heures 30 minutes**

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIALADE, Maire.

Présents : Alain VIALADE, Gilbert GARCIA, Christine MORENO, Jean AMOROS, Corine SAUNIERE, Laura AUGUGLIARO, Marie Chantal BEDOS, Luc Danton FERRIER, Marie-Françoise GASC, Patrice GUIRAUD, Agnès HERNANDEZ, Yannick ROBERT, Olivier ROOU, Cédric TOMAS, Lucie PAGOT et Fabien PRADAL.

Absents-excusés : [Christiane VACHER, Bernard BRAEM et Aurore VORZILLO BREBION.]

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Christiane VACHER donne procuration à Patrice GUIRAUD.

Madame Marie-Françoise GASC a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte rendu du 07 avril 2021**
- **Adoption du plan de circulation**
- **Vote des subventions 2021 aux associations**
- **Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale**
- **Convention d'assistance et de conseils juridiques**
- **Modification du plan de financements des climatiseurs T2**
- **DPU**
- **Questions diverses**

1/ Approbation du dernier compte rendu du 07 avril 2021.

Le Président demande à ses collègues d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mercredi 07 avril 2021 – Document approuvé à l'unanimité.

2/ Adoption du plan de circulation

Votes : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

M. GARCIA fait un compte rendu des propositions de la commission « voirie, urbanisme, travaux / marchés publics, environnement / viticulture, sécurité / accessibilité, propreté / fleurissement » qui a

réfléchi à la sécurisation des voiries, le développement des circulations douces et le déploiement du stationnement des véhicules.

Monsieur le Maire remercie la commission pour le travail fourni et propose de mettre au vote le projet.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité,

E M E T un avis favorable sur le projet du plan de circulation concernant la commune de BIZANET.

3/ Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2021.

Votes : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'établir la répartition des subventions 2021 aux associations comme suit :

Nom du bénéficiaire	Montants des subventions	
	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle
AFDAIM-ADAPEI11	150.00 €	
Amicale des donateurs de sang	200.00 €	
Amicale du personnel du SIVOM de Narbonne Rural	150.00 €	
Amicale laïque de Bizanet	500.00 €	
Association Bizanet Rando	300.00 €	
Association d'Astronomie Populaire	300.00 €	
Association de chasse (ACCA)	500.00 €	
Association des anciens combattants	200.00 €	
Biz model club	200.00 €	
Comité des fêtes de Bizanet	2 000.00 €	
Coopérative scolaire OCCE 11	100.00 €	
Corbière XV	2 000.00 €	
Corbière XV	2 000.00 €	
La Diane de Fontfroide	250.00 €	
La Pinédo	600.00 €	
La société de pétanque Bizanétoise	300.00 €	
Le téléthon	150.00 €	

Les amis du Patrimoine de Bizanet	300.00 €	
Les archers de Bizanet	300.00 €	
Nos chats sans toit	1 000.00 €	
Trans-forme	200.00 €	
Trial moto club cathare	100.00 €	
Vélo sprint Narbonnais	500.00 €	

4/ Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

Votes : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux en agences postales à gestion communale, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture adaptée, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale, La Poste propose une indemnisation atteignant 1046 €/mois.

Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Postale Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de La Poste.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre et de conclure avec La Poste une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre La Poste et la commune.

5/ Convention d'assistance et de conseils juridiques.

Votes : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'aux termes des dispositions de l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales, il peut signer les conventions de nature à satisfaire les besoins de la commune.

Il est apparu que la commune avait divers besoins en matière juridique au quotidien que les services peinaient à satisfaire seul.

L'utilité d'externaliser les prestations de conseil étant incontestable, il est proposé pour ce faire, de recourir aux services du Cabinet LABRY- SAINT AROMAN, avocats à TOULOUSE pour sa compétence et son expérience en la matière pour un montant de HUIT CENTS EUROS MENSUEL.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à signer pour la Commune de BIZANET une convention de conseil juridique avec le Cabinet LABRY- SAINT AROMAN, avocats à TOULOUSE.

6/ Modification du plan de financement climatiseurs T2.

Monsieur le maire expose que la commune a déposé dans le cadre des crédits DSIL exceptionnels, un dossier relatif à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Aussi, à la suite d'un courrier des services de l'Etat, la commune bénéficie dans ce cadre d'une subvention au titre de France relance d'un montant de 11 214 euros.

Il convient de modifier le plan de financement de cette opération comme suit :

Estimation des travaux HT		24 920 € HT
Participations	Taux maximum	
Conseil Départemental	35%	8 722 €
Etat- DSIL	45%	11 214 €
Autofinancement		4 984 €
TVA		4 984 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

APPROUVE à l'unanimité la modification du plan de financement.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

7/ Droit de Prémption Urbain.

- Cession CREVECOEUR / THIVOLET : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession GAUTIER / LAFORET – OSTERMAN : pas de droit de prémption de la commune.
- Cession LEWANDOWSKI / CHAOULIA : pas de droit de prémption de la commune.

8/ Questions diverses.

Contentieux SAS financière mornassienne : le jugement en date du 29 avril 2021 auprès du tribunal administratif de Montpellier décide de rejeter la requête de la SAS financière mornassienne. La SAS financière mornassienne versera une somme de 1 500 euros à la Commune.

Commémoration du 8 mai : Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en cette période de pandémie, la commémoration se tiendra en comité restreint.

Inaugurations place de la distillerie et place de laïcité : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 8 mai se dérouleront les inaugurations des places de la distillerie et de la laïcité.

Agence Régionale de Santé : Une action de dépistage se déroulera le 10 mai à salle de la distillerie.

Aménagement du skate Park : l'aménagement des abords du Skate Park est en cours de réalisation. L'assemblée félicite les agents techniques communaux.

Fête locale : Au vue des dernières annonces gouvernementales, l'assemblée supprime la fête locale pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.